



**Titre :**

Résident manquant à l'appel – CODE JAUNE Procédures d'urgence

**Politique no. :**

750.05

**Révisions:**

06/2016, 04/2018, 11/2019, 03/2021, 11/2022

**Date d'entrée en vigueur :**

1er janvier 1994

**S'applique à :**

Tous les employés

**Table des matières**

<b>1. Énoncé de la politique</b> .....	<b>3</b>
1.1. Énoncé.....	3
<b>2. Définitions</b> .....	<b>3</b>
2.1. Résident manquant à l'appel.....	3
<b>3. Objectif de la politique</b> .....	<b>3</b>
3.1. Objectif.....	3
<b>4. Application de la politique</b> .....	<b>3</b>
4.1. Application .....	3
<b>5. Exigences de la politique</b> .....	<b>3</b>
5.1. Soupçon qu'un résident est manquant.....	3
5.2. Résident manquant à l'appel non retrouvé : .....	4
<b>6. Responsabilités</b> .....	<b>5</b>
6.1. Employés .....	5
6.2. L'équipe de gestion .....	5
<b>7. Autorité législative</b> .....	<b>5</b>
7.1. Autorité législative .....	5
<b>8. Références</b> .....	<b>5</b>
8.1. Références.....	5

## **1. Énoncé de la politique**

### **1.1. Énoncé**

1.1.1. Enclencher des procédures d'urgence lorsqu'un résident manque à l'appel.

## **2. Définitions**

### **2.1. Résident manquant à l'appel**

2.1.1. Résident qui est absent de la Résidence sans autorisation du personnel ou sans préavis.

## **3. Objectif de la politique**

### **3.1. Objectif**

3.1.1. Favoriser un milieu de vie sûr et sécuritaire pour les résidents.

## **4. Application de la politique**

### **4.1. Application**

4.1.1. Cette politique s'applique à tous les employés de la Résidence.

## **5. Exigences de la politique**

### **5.1. Soupçon qu'un résident est manquant**

5.1.1. Lorsqu'une personne doute, croit, soupçonne qu'un résident est manquant, celle-ci en informe immédiatement l'infirmier responsable de ce résident. L'infirmier rassemble les employés disponibles de son aile/ plancher et demande de faire la fouille de l'étage, y compris les toilettes, les aires communes, sous les lits, en transmettant les informations suivantes :

- a. Description de la personne et ses signes distinctifs, incluant son âge, son poids, sa grandeur.
- b. Montre une photo du résident manquant à l'appel.
- c. Les renseignements médicaux pouvant constituer une menace pour le résident ou d'autres personnes.
- d. Demande de communiquer avec elle de tout développement.

### **5.1.2. Suivant la fouille de l'étage;**

- a. Résident manquant à l'appel est retrouvé :
  - i. Évaluer l'état du résident et prise de signes vitaux

ii. Rédiger un rapport d'incident dans le logiciel du dossier électronique du résident, qui inclut l'appel au mandataire, aviser le médecin traitant, interventions à court et à long terme pour éviter d'autres récurrences.

## **5.2. Résident manquant à l'appel non retrouvé :**

**5.2.1.** L'infirmier responsable du résident manquant à l'appel, annonce le CODE JAUNE via le téléphone portable en indiquant le lieu (exemple: Code jaune à l'unité et le répète 3 fois)

**5.2.2.** Les employés disponibles pour la fouille rejoignent l'infirmier qui leur transmettra les informations suivantes :

- a. Description de la personne et ses signes distinctifs, incluant son âge, son poids, sa grandeur.
- b. Montre une photo du résident manquant à l'appel.
- c. Les renseignements médicaux pouvant constituer une menace pour le résident ou d'autres personnes.
- d. Demande de se regrouper par paire et de communiquer avec elle de tout développement.
- e. Une fouille débute dans l'établissement complet et à l'extérieur de la Résidence.

**5.2.3.** Si le résident est retrouvé dans l'établissement, suivre ses étapes :

- a. Annuler le CODE JAUNE via le téléphone portable.
- b. Évaluer l'état du résident et prise de signes vitaux.
- c. Rédiger un rapport d'incident dans le logiciel du dossier électronique du résident, qui inclut l'appel au mandataire, aviser le médecin traitant, interventions à court et à long terme pour éviter d'autres récurrences

**5.2.4.** Si le résident n'est ni retrouvé dans l'établissement et ni à l'extérieur, dans un délai raisonnable (moins de 30 minutes) l'infirmier rassemblera le personnel disponible à la fouille et coordonnera la fouille aux alentours de la Résidence. Il communiquera avec le mandataire, le service policier et l'administrateur.

- a. L'infirmier donnera les renseignements nécessaires aux services policiers afin de retrouver le résident manquant.

**5.2.5.** Si le résident est retrouvé, à l'extérieur de la Résidence, peu importe la distance, suivre ces étapes :

- a. Annuler le CODE JAUNE via le téléphone portable.

- b. Évaluer l'état du résident et prise de signes vitaux.
- c. Rédiger un rapport d'incident dans le logiciel du dossier électronique du résident, qui inclut l'appel au mandataire, aviser le médecin traitant, interventions à court et à long terme pour éviter d'autres récurrences
- d. Rapporter au MSSLD selon les procédures inscrites dans le cartable orange, "Rapport au MSSLD"
- e. Important : Selon la température extérieure, la saison, l'habillement du résident, la durée de la disparition : Il sera nécessaire de faire un suivi de près sur la condition et les signes vitaux du résident.

## 6. Responsabilités

### 6.1. Employés

#### 6.1.1. Tous les employés doivent :

- a. Se familiariser et se conformer avec la présente politique.

### 6.2. L'équipe de gestion

#### 6.2.1. Cette politique est mise à l'essai et est révisée une fois par année.

## 7. Autorité législative

### 7.1. Autorité législative

#### 7.1.1. Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

#### 7.1.2. Règlements de l'Ont. 246/22

## 8. Références

### 8.1. Références

#### 8.1.1. Rapport d'incident au dossier électronique du résident

#### 8.1.2. Rapport d'incident électronique au MSSLD

**Eric Larocque**

Signed with ConsignO Cloud (08/11/2022)  
Check with verifio.com or Adobe Reader.

 Prescott Russell

---

Eric Larocque  
Administrateur